

36^{ème} Foire au BOUDIN ET MARCHÉ DE NOËL de l'artisanat et de la gastronomie 69700 Saint Andéol le Château - Beauvallon

Mesdames et Messieurs,

Le **Dimanche 28 Novembre 2021**, nous organisons comme chaque année depuis 35 ans (à l'exception de l'année dernière avec l'épidémie de Covid) une foire au boudin, qui sera accompagnée d'un marché de Noël composé d'artisans locaux.

1 - INSCRIPTIONS ET MODALITES DE REGLEMENT

Sont admis à participer les créateurs et producteurs locaux (ouvert aux artisans, producteurs ou revendeurs).

Le règlement par chèque à l'ordre du SOU DES ECOLES DE ST ANDEOL LE CHATEAU est obligatoirement joint à la convention signée qui est à expédier à l'adresse suivante :

Amélie BRAMANT
28 LE COTEAU DU PARC-ST ANDEOL LE CHATEAU
69700 BEAUVALLON

2- TYPES D'EMPLACEMENT :

Les emplacements pouvant être mis à votre disposition sont de deux types :

- **Les emplacements intérieurs :** Ils sont au prix de 35 € avec 2 tables et 1 chaise fournies 2,4 m de longueur (1,5m prof env) – tarif dégressif si 2 emplacements (25 € le second).
- **Les emplacements extérieurs avec véhicule:** Ils sont situés autour de la salle. Ils sont au prix 25 € pour 4 m linéaire (véhicule sur l'emplacement) avec un supplément de 4 €/mètre linéaire. La situation de l'emplacement sera attribuée en fonction de la date de la réservation.

Attention : afin de tenir à jour les registres obligatoires, il est impératif de remplir la fiche d'inscription ci-jointe et de fournir les documents demandés.

Le plan de la manifestation est établi par l'organisation qui répartit les emplacements identifiés au fur et à mesure des réservations. Si l'exposant n'est pas présent à l'ouverture de la manifestation son emplacement sera récupéré par l'organisation sans remboursement. Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand même à titre gracieux.

3 - AMENAGEMENT, TENUE ET OCCUPATIONS DES STANDS

L'aménagement est à la charge de l'exposant. La décoration se doit d'être attractive et rappeler l'ambiance des fêtes de Noël.

L'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises de son stand de l'installation au démontage. Le Sou des écoles ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout vol et toute dégradation.

4 - HORAIRES et LIEU :

FOYER RURAL

Chemin de Vienne la Harcia

Saint Andéol le château 6700 BEAUVALLON

Remarques : **L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00.**

L'entrée aux visiteurs débutera à **8H30 (heure à laquelle vous devez impérativement être installés) jusqu'à 16h00 minimum.**

La date limite pour les inscriptions est fixée au 14 Novembre 2021.

Pas de possibilité d'inscription le jour de la manifestation.

5- OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

Tout exposant est tenu :

- de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (alcool, denrées périssables, matériels électriques, jouets ...) et d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire ;
- les commerçants vendant des produits au poids, devront impérativement être détenteurs d'une balance à usage réglementé (vignette verte valide et munie d'un carnet métrologique à jour de vérification ;
- d'être en règle avec la réglementation concernant les autorisations de licences I et II, vente à emporter.
- Les déclarations nécessaires sont à faire par les exposants auprès des administrations compétentes (mairie, douanes) ;
- Respect des consignes sanitaires COVID19 (port du masque, gel hydro-alcolique à disposition), en fonction, des conditions liées à la pandémie du COVID 19, la mise en oeuvre des mesures de protection devra être appliquée.

5 - ASSURANCE

Le sou des écoles est assuré en responsabilité civile organisateur. Chaque exposant est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile dont il joindra une copie à l'organisation avec le formulaire d'inscription.

Cachet de l'entreprise Signature de l'exposant précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord » ,

fait à Le.....

Nous attirons votre attention sur le fait que vos emplacements devront être propres et vides à l'issue de la journée.

A bientôt,
Le Sou des Ecoles

FICHE D'INSCRIPTION DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021

Tous les champs sont obligatoires.

NOM-PRENOM :

ADRESSE POSTALE:

.....

MAIL :.....

PORTABLE :

Documents à fournir :

- Une photocopie recto-verso de votre carte commerçant non sédentaire (+ K-Bis), N° RC ou RCS (commerçant), attestation inscription au registre des métiers (artisan)....
- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Sans ces documents nous serions dans l'obligation de vous refuser l'accès à cette manifestation.

Emplacement souhaité :

TYPE	SURFACE	PRIX	Qté	MONTANT
Intérieur Avec 2 tables + 1 chaise	2,4 m de longueur (1,5m prof env)	35 € (+25 € si 2 empl.)		
Extérieur avec voiture	4 m linéaire inclus	25 €		
Mètre supplémentaire extérieur	Au mètre linéaire	4 € le m		

Formule repas (Boudin, frites, compote, pain)	7 €		
---	-----	--	--

TOTAL :

Tous les emplacements sont à régler en totalité **dès l'inscription par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles**.

Aucune réservation ne sera effectuée sans règlement.

Une annulation faite à moins de 15 jours avant la foire ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement des sommes versées. Jusqu'à 15 jours avant la foire, les sommes versées pourront être remboursées à hauteur de 50%.

En cas d'annulation du fait de l'organisation, notamment pour appliquer les éventuelles mesures prises par les pouvoirs publics du fait du Covid 19, le Sou des écoles sera tenu au remboursement.

Renseignements :

Alice Carnevali 06 67 51 39 07 (de 9h à 16h) - Amélie Bramant 06 84 11 08 05 (de 18h à 20h) ,
Carole DIONISIO 07 85 56 74 24

mail: communication.soustandeol@gmail.com

Page facebook: «Sou des Ecoles de Saint Andéol"»